





Bilan 2019

de l'emploi associatif sanitaire et social

Le Centre de ressources DLA social, médico-social et santé, en partenariat avec l'association Recherches & Solidarités, présente le bilan de l'emploi dans les associations et fondations du secteur sanitaire et social.

Le secteur sanitaire et social privé non lucratif regroupe 1,125 million de salarié·es dans plus de 35 200 établissements employeurs. Ce document vous en présente les chiffres et évolutions clés en s'appuyant sur les déclarations d'employeurs auprès de l'ACOSS-URSSAF pour le régime général et de la MSA pour le régime agricole.

Ce bilan national est complété par 17 bilans régionaux synthétiques, à retrouver sur www.crdla-social-uniopss.fr ou www.recherches-solidarites.org.

Les données de ce document correspondent à l'année 2018.







SOMMAIRE

I – MÉTHODOLOGIE

3

II - CHIFFRES CLÉS

5

III – ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

6

IV - SALARIÉ·ES

7

V - MASSE SALARIALE

10

VI - DONNÉES TERRITORIALES

12

AVERTISSEMENTS:

- Ce bilan de l'emploi couvre l'ensemble du champ non lucratif, associations et fondations comprises, et agrège les données du régime général et du régime agricole.
- Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.
- En raison des retraitements en continu des données des années précédentes pour plus de justesse, il convient de ne pas comparer ce document avec les bilans antérieurs produits mais bien de l'envisager comme la nouvelle référence actualisée.







Le périmètre du secteur sanitaire et social privé non lucratif se construit principalement à partir des codes APE de l'INSEE, dont la nomenclature distingue :

- o les activités liées à la santé (activités hospitalières, activités de pratique médicale et para médicale...),
- les activités d'hébergement médico-social, dont l'hébergement médicalisé pour trois publics différents et l'hébergement social pour six publics différents,
- les activités sociales sans hébergement selon quatre cibles définies : les adultes handicapés et les personnes âgées, les jeunes enfants, les adolescents, les enfants handicapés. S'y ajoutent l'aide à domicile et l'aide par le travail.

Secteurs d'activités correspondant au périmètre de ce bilan

SECTEUR D'ACTIVITÉ	CODES APE
Santé	Division 86
Hébergement médicalisé	Division 87
Pour personnes âgées	8710 A
Pour enfants handicapés	8710 B
Pour adultes handicapés et autres	8710 C
Hébergement social	Division 87
Pour personnes handicapées et malades mentaux	8720 A
Pour personnes toxicomanes	8720 B
Pour personnes âgées	8730 A
Pour personnes handicapées physiques	8730 B
Pour enfants en difficulté	8790 A
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	8790 B
Action sociale sans hébergement	Division 88
Aide à domicile	8810 A
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés ¹	8810 B
Aide par le travail	8810 C
Accueil de jeunes enfants	8891 A
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	8891 B
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	8899 A
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	8899 B

Source : INSEE.

¹ Une analyse détaillée des établissements classés sous ce code montre que la plupart concernent l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées, et de façon marginale des adultes handicapés.





Bilan de l'emploi associatif sanitaire et social

Les structures retenues appartiennent aux catégories juridiques suivantes codifiées par l'Insee :

- les associations déclarées (code 9220), dont les « entreprises d'insertion par l'économique » (code 9221) et les associations intermédiaires (code 9222),
- o les associations déclarées reconnues d'utilité publique (code 9230),
- les associations de droit local (code 9260),
- les fondations (code 9300).

Pour présenter les données de l'emploi, R&S s'appuie sur des conventions pluriannuelles de coopération, établies avec l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS-URSSAF) et avec la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

À partir du périmètre défini, trois données sont disponibles :

- **le nombre d'établissements employeurs** au cours d'une année donnée. Ceux-ci sont identifiés à partir de leur numéro SIRET. Une association ou une fondation peut gérer plusieurs établissements. <u>Un établissement est compté au prorata du nombre de trimestres au cours duquel la masse salariale est positive : 0,25 pour un trimestre, 0,5 pour deux trimestres, etc.</u>
- le nombre de salarié-es, obtenu après moyenne trimestrielle. Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, à durée déterminée ou indéterminée. Les salarié-es sans contrat ne sont pas comptés (stagiaires par exemple) mais les différents contrats aidés le sont, ainsi que les bénéficiaires de l'aide par le travail, sans que l'on puisse les distinguer des autres.
- la masse salariale brute correspondante désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les rémunérations des apprentis et les assiettes des salarié·es bénéficiant d'exonérations sont prises en compte.

À NOTER:

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salarié·es associée, peuvent conduire à des révisions annuelles plus importantes au cours de cette phase de montée en charge.





II - CHIFFRES CLÉS

Les associations et fondations du secteur sanitaire et social représentent en 2018 :

35 214 établissements employeurs

Soit 22 % des établissements employeurs du secteur privé non lucratif

1 125 440

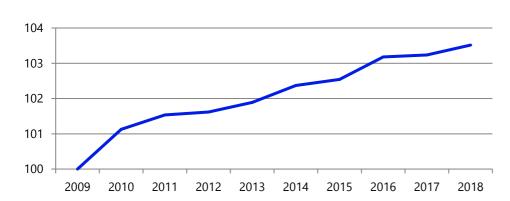
salarié-esSoit 58 % du secteur privé non lucratif

24,7 milliards d'euros de masse salariale Soit 58 % de la masse salariale du secteur

privé non lucratif

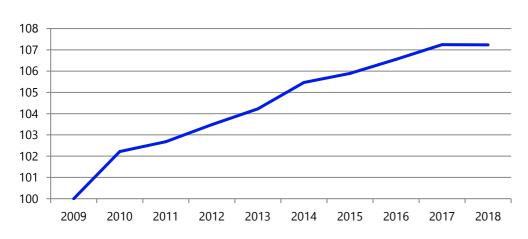
32 salarié·es par établissement en moyenne

Évolution du nombre d'établissements employeurs (en base 100 en 2009) sources : ACOSS-SSAF et MSA. Traitement R&S.



Le nombre d'établissements employeurs a augmenté d'un peu moins de 4 % depuis 2009.

Évolution du nombre de salarié·es (en base 100 en 2009) sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.





Le nombre de salarié·es est en stagnation entre 2017 et 2018

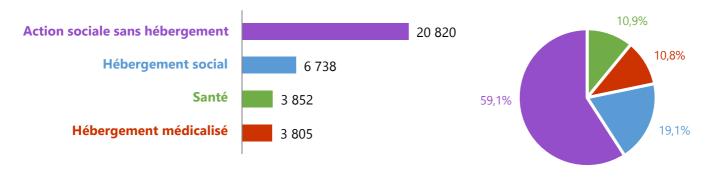






III - ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

Nombre et répartition des établissements employeurs en 2018



Détail des établissements employeurs

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	RÉPARTITION
Santé	3 852	10,9 %
Hébergement médicalisé	3 805	10,8 %
Pour personnes âgées	1 741	4,9 %
Pour enfants handicapés	1 318	3,7 %
Pour adultes handicapés et autres	746	2,1 %
Hébergement social	6 738	19,1 %
Pour personnes handicapées et malades mentaux	2 090	5,9 %
Pour personnes toxicomanes	129	0,4 %
Pour personnes âgées	773	2,2 %
Pour personnes handicapées physiques	251	0,7 %
Pour enfants en difficulté	1 554	4,4 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	1 942	5,5 %
Action sociale sans hébergement	20 820	59,1 %
Aide à domicile	4 165	11,8 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	883	2,5 %
Aide par le travail	2 004	5,7 %
Accueil de jeunes enfants	3 691	10,5 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	1 054	3,0 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	623	1,8 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	8 401	23,9 %
TOTAL sanitaire et social	35 214	100 %

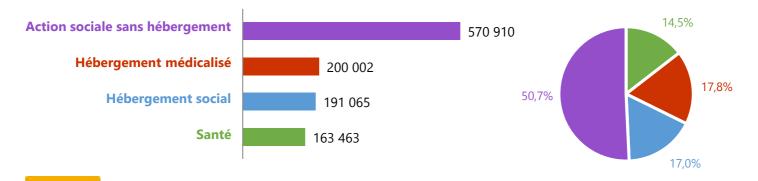
Sources: ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.







Nombre et répartition des salarié·es en 2018



Détail des salarié·es

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE SALARIÉ-ES	RÉPARTITION
Santé	163 463	14,5 %
Hébergement médicalisé	200 002	17,8 %
Pour personnes âgées	91 368	8,1 %
Pour enfants handicapés	67 412	6,0 %
Pour adultes handicapés et autres	41 222	3,7 %
Hébergement social	191 065	17,0 %
Pour personnes handicapées et malades mentaux	68 785	6,1 %
Pour personnes toxicomanes	2 314	0,2 %
Pour personnes âgées	21 925	1,9 %
Pour personnes handicapées physiques	9 792	0,9 %
Pour enfants en difficulté	49 914	4,4 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	38 335	3,4 %
Action sociale sans hébergement	570 910	50,7 %
Aide à domicile	174 909	15,5 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	12 066	1,1 %
Aide par le travail	148 065	13,2 %
Accueil de jeunes enfants	42 713	3,8 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	28 036	2,5 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	14 282	1,3 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	150 839	13,4 %
TOTAL sanitaire et social	1 125 440	100 %

Sources: ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.





Evolution détaillée des salarié·es depuis 2015

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2015-2016 EN %	2016-2017 EN %	2017-2018 EN %
Santé	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,5
Hébergement médicalisé	+ 1,1	+ 0,5	- 0,6
Pour personnes âgées	+ 1,6	+ 1,5	- 0,7
Pour enfants handicapés	+ 0,8	- 0,5	- 1,1
Pour adultes handicapés et autres	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,6
Hébergement social	+ 0,7	+ 1,0	+ 0,3
Pour personnes handicapées et malades mentaux	+ 0,1	- 0,1	- 0,6
Pour personnes toxicomanes	+ 0,7	- 2,6	NC ⁽¹⁾
Pour personnes âgées	+ 4,5	+ 0,6	- 0,2
Pour personnes handicapées physiques	- 5,7	- 0,2	+ 1,9
Pour enfants en difficulté	+ 0,5	+ 1,2	+ 0,6
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	+ 1,6	+ 3,9	+ 3,6
Action sociale sans hébergement	+ 0,4	+ 0,5	- 0,1
Aide à domicile	- 1,3	- 0,1	- 1,3
Accueil et accompagnement de personnes âgées	+ 5,1	+ 3,6	+ 0,9
Aide par le travail	+ 1,2	+ 0,3	+ 0,8
Accueil de jeunes enfants	+ 1,5	+ 1,0	0,0
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	+ 0,2	+ 1,3	- 0,1
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	+ 3,1	+ 1,2	+ 2,1
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,2
TOTAL sanitaire et social	+ 0,7	+ 0,6	0,0

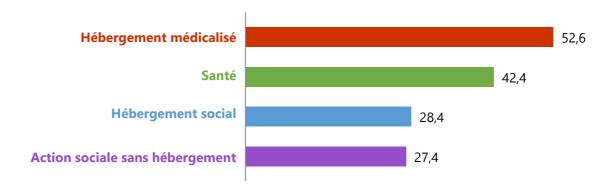
Sources: ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

(1) NC: non communicable. L'évolution observée dans ce secteur entre 2017 et 2018 est liée à un changement de code APE d'un établissement comptant plusieurs centaines de salarié·es, désormais rattaché au secteur de la santé.

- L'augmentation des effectifs salariés dans l'ensemble sanitaire et social privé non lucratif est stoppée entre 2017 et 2018 (0,0 %), après deux années favorables (+0,7 % puis +0,6 %).
- La situation se maintient dans les établissements de santé, alors qu'elle se détériore dans l'hébergement médicalisé (-0,6 % entre 2017 et 2018), en raison d'un repli dans les structures pour personnes âgées et celles pour enfants handicapés.
- L'hébergement social progresse légèrement, + 0,3 %. L'augmentation dans les structures à destination des adultes et familles en difficultés se poursuit, mais là aussi à un degré moindre qu'entre 2016 et 2017.
- **Dans l'action sociale sans hébergement**, l'aide à domicile enregistre un repli plus net. Les effectifs dans l'accueil de jeunes enfants n'ont pas évolué alors que les années précédentes étaient positives.



Nombre moyen de salarié·es par établissement employeur en 2018



Détail du nombre moyen de salarié·es par établissement employeur

SECTEUR D'ACTIVITÉ	ASSOCIATIONS	FONDATIONS	ENSEMBLE NON LUCRATIF
Santé	36,6	144,3	42,4
Hébergement médicalisé	52,1	58,3	52,6
Pour personnes âgées	51,5	60,6	52,5
Pour enfants handicapés	51,4	47,7	51,2
Pour adultes handicapés et autres	54,5	67,6	55,2
Hébergement social	27,8	40,4	28,4
Pour personnes handicapées et malades mentaux	32,8	36,6	32,9
Pour personnes toxicomanes	17,3	NC ⁽¹⁾	17,9
Pour personnes âgées	27,8	38,1	28,4
Pour personnes handicapées physiques	38,3	85,9	39,1
Pour enfants en difficulté	30,6	47,7	32,1
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	19,5	26,8	19,7
Action sociale sans hébergement	27,2	39,3	27,4
Aide à domicile	41,9	58,6	42,0
Accueil et accompagnement de personnes âgées	13,6	14,8	13,7
Aide par le travail	73,8	78,8	73,9
Accueil de jeunes enfants	11,5	20,7	11,6
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	23,7	118,4	26,6
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	22,8	27,5	22,9
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	17,9	20,2	18,0
TOTAL sanitaire et social	30,9	63,5	32,0

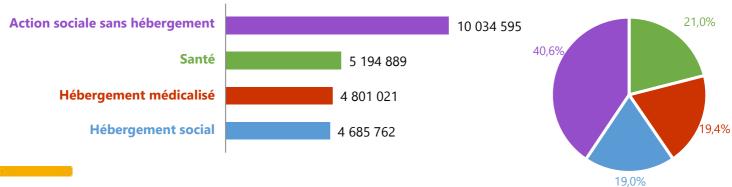
Sources: ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

(1) NC: non communicable en respect du secret statistique.





Masse salariale distribuée en 2018 (en milliers d'euros)



Détail de la masse salariale distribuée

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MASSE SALARIALE EN MILLIERS D'EUROS	RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE	RAPPEL : RÉPARTITION DES SALARIÉS
Santé	5 194 889	21,0 %	14,5 %
Hébergement médicalisé	4 801 021	19,4 %	17,8 %
Pour personnes âgées	2 179 649	8,8 %	8,1 %
Pour enfants handicapés	1 618 422	6,5 %	6,0 %
Pour adultes handicapés et autres	1 002 951	4,1 %	3,7 %
Hébergement social	4 685 762	19,0 %	17,0 %
Pour personnes handicapées et malades mentaux	1 633 346	6,6 %	6,1 %
Pour personnes toxicomanes	64 022	0,3 %	0,2 %
Pour personnes âgées	517 922	2,1 %	1,9 %
Pour personnes handicapées physiques	225 623	0,9 %	0,9 %
Pour enfants en difficulté	1 327 876	5,4 %	4,4 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	916 973	3,7 %	3,4 %
Action sociale sans hébergement	10 034 595	40,6 %	50,7 %
Aide à domicile	2 575 783	10,4 %	15,5 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	274 104	1,1 %	1,1 %
Aide par le travail	2 152 773	8,7 %	13,2 %
Accueil de jeunes enfants	811 225	3,3 %	3,8 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	692 179	2,8 %	2,5 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	348 889	1,4 %	1,3 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	3 179 642	12,9 %	13,4 %
TOTAL sanitaire et social	24 716 268	100 %	100 %

Sources: ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.





Bilan de l'emploi associatif sanitaire et social

Λ	D	67	N	ш	D	
H	К		IV	ш	ĸ	

- Le secteur de la santé rassemble plus de 3 800 établissements employeurs et environ 163 500 salarié·es, en augmentation de 0,5 % entre 2017 et 2018. La masse salariale distribuée dans le secteur de la santé représente 21 % de l'ensemble privé non lucratif sanitaire et social, alors que le nombre de salarié·es n'en représente que 14,5 %.
- L'hébergement médicalisé compte également plus de 3 800 établissements employeurs mais il concentre davantage de salarié·es que le secteur de la santé, soit plus de 200 000. L'emploi a diminué de 0,6 % entre 2017 et 2018 dans ce secteur où la taille moyenne des établissements est la plus élevée (52,6 salarié·es par établissement en moyenne).
- L'hébergement social totalise près de 6 750 établissements employeurs et plus de 191 000 salarié·es. Logiquement leur nombre moyen par établissement y est moindre : environ 28,4. L'emploi a légèrement augmenté dans ce secteur (+0,3 %). L'hébergement social pour enfants en difficultés compte près de 50 000 emplois, en progression de 0,6 % entre 2017 et 2018.
- L'action sociale sans hébergement est le premier secteur privé non lucratif sanitaire et social, avec près de 21 000 établissements employeurs et plus de 570 000 salarié-es. Environ 80 % de ces emplois sont concentrés dans l'aide à domicile, l'aide par le travail et la catégorie des activités "non classées ailleurs" de l'INSEE (qui fait parfois office de fourre-tout administratif). Les effectifs salariés sont plutôt en stagnation entre 2017 et 2018, alors que l'évolution de l'emploi reste négative dans l'aide à domicile privée non lucrative (-1,3 %).

Et les bénévoles?

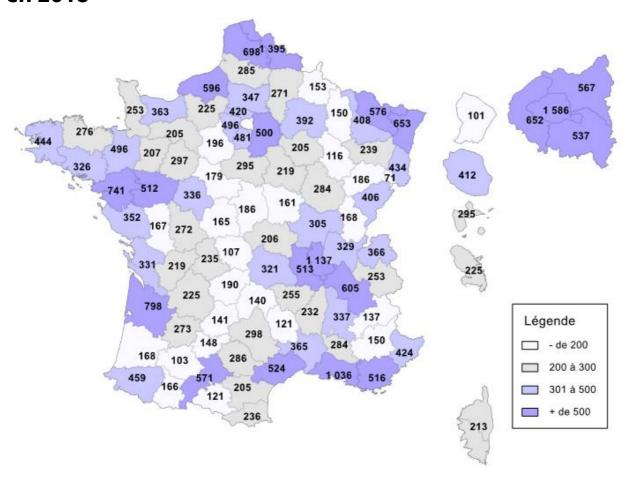
Aux côtés des salarié·es, les bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'administration des structures non lucratives et les activités au bénéficie des différents publics. L'enquête réalisée en 2019 par l'IFOP pour France Bénévolat et R&S permet d'évaluer le nombre de bénévoles associatifs à 12,5 millions au plan national. Environ 28 % sont impliqué·es dans le domaine social caritatif, et environ 10 % le sont dans le secteur de la santé. Plus d'informations sur https://recherches-solidarites.org/benevolat/







Carte 1 : nombre d'établissements employeurs par département en 2018

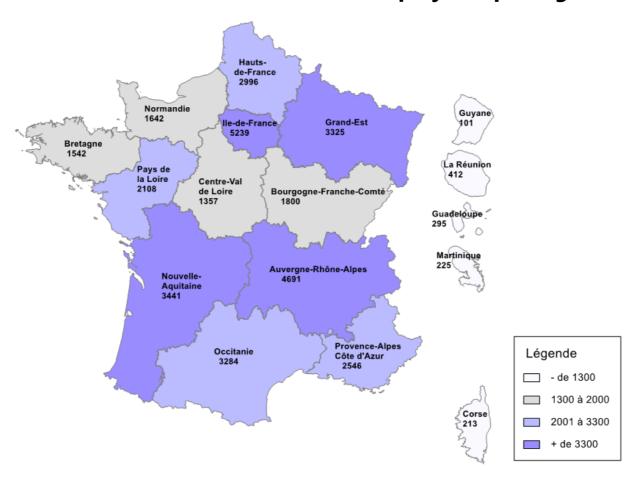


Carte réalisée avec Cartes & Données – © Articque Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.





Carte 2 : nombre d'établissements employeurs par région en 2018

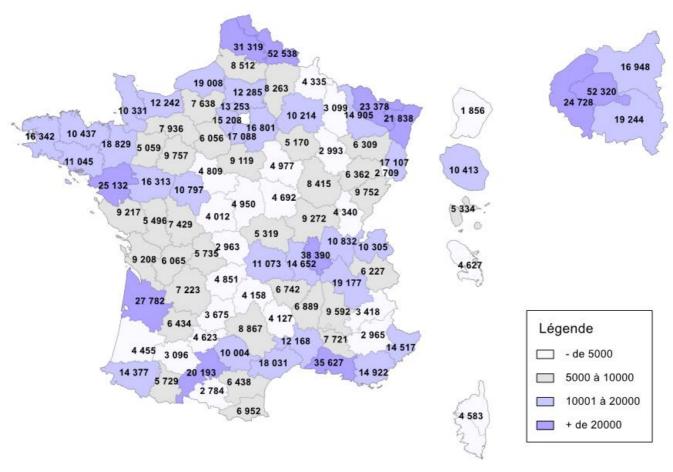


Carte réalisée avec Cartes & Données – © Articque Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.





Carte 3 : nombre de salarié·es par département en 2018

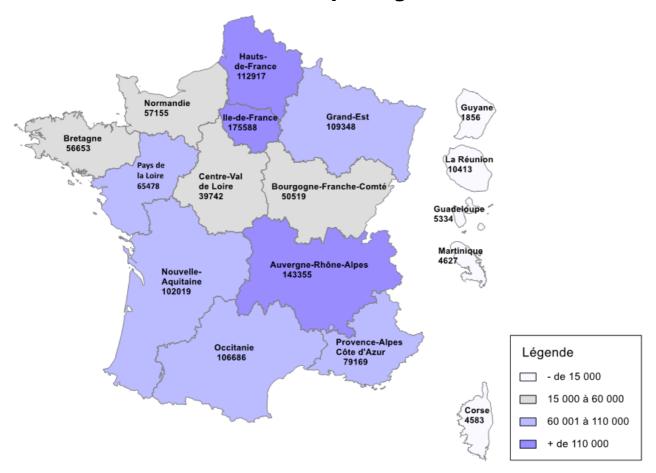


Carte réalisée avec Cartes & Données – © Articque Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.





Carte 4 : nombre de salarié·es par région en 2018



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Articque Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.





Vous souhaitez un accompagnement pour pérenniser et développer l'emploi dans votre association ?

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Le DLA permet aux structures d'utilité sociale employeuses de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches de création, consolidation et développement de l'emploi. C'est un dispositif public inscrit dans la loi ESS du 31 juillet 2014, qui a accompagné 61 000 structures depuis 2003. Dans chaque département et région une structure locale est conventionnée pour porter et mettre en œuvre le dispositif. Le DLA se décline en 4 étapes :

1 Accueil et orientation

- Accueillir et recueillir les attentes de la structure.
- Déterminer la pertinence d'une intervention DLA.

2 Diagnostic partagé

- Identifier les besoins d'accompagnement via un diagnostic partagé.
- Élaborer un plan d'accompagnement.

Plan d'accompagnement

 Intervenir dans la structure via une ingénierie menée par un prestataire, et/ou mobiliser si besoin d'autres acteurs d'accompagnement.

Suivi de l'accompagnement

- Analyser l'ingénierie et son impact.
- Consolider l'intervention par l'orientation vers d'autres acteurs.
- Le DLA agit en complémentarité et en subsidiarité avec l'offre des réseaux associatifs et autres acteurs locaux et nationaux de l'accompagnement. Infos et contacts sur <u>www.info-dla.fr</u>

Le réseau Uniopss-Uriopss

L'Uniopss et les Uriopss unissent, défendent et valorisent le secteur non lucratif de solidarité. Elles portent auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires et sociales. Le réseau Uniopss-Uriopss propose une expertise technique, des accompagnements collectifs et individuels, des formations, événements, débats, décryptages d'actualités au service du développement du secteur. Infos et contacts sur <u>www.uniopss.asso.fr</u>

Les fédérations

Les adhérents nationaux de l'Uniopss proposent également une offre d'accompagnement auprès de leurs membres. Infos et contacts sur www.uniopss.asso.fr/adherents

DOCUMENT RÉALISÉ PAR :

Le Centre de Ressources DLA (CRDLA) social, médico-social et santé. Il est porté par l'Uniopss et a pour mission de renforcer la qualité des accompagnements réalisés dans le cadre du DLA. Il appuie le développement des coopérations entre le DLA et les autres acteurs de l'accompagnement, en particulier les réseaux associatifs. Le CRDLA met à disposition des ressources thématiques et sectorielles et participe à la construction de l'action du DLA vers les associations du secteur. www.crdla-social-uniopss.fr

Recherches & Solidarités, réseau associatif d'experts et d'universitaires. Son objectif est d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation constante de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs. Il s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org









